

DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

À jour le 14 juillet 2014

Définitions adaptées au système de gestion académique Synchro

GÉNÉRALITÉS

On trouvera ci-dessous l'explication des termes utilisés dans l'annuaire pour autant qu'ils sont communs à l'ensemble des programmes.

Version

La modification d'un programme peut entraîner la création d'une nouvelle version du programme. Les nouveaux étudiants soumettent leur admission à la nouvelle version, tandis que les anciens étudiants demeurent admis à la version antérieure. La dernière version du programme est celle qui paraît à l'annuaire.

La notion de Version n'est plus utilisée dans Synchro, elle est remplacée par la Date d'effet d'une modification. Pour connaître néanmoins les numéros de version des programmes, et consulter du même coup d'œil les dates d'effet, consulter la page www.etudes.umontreal.ca/programme/modif_program_2014.html, où l'année qui fait partie de l'adresse html doit être remplacée par l'année de consultation désirée.

Orientation

De façon générale, l'orientation reflète une sous-discipline au sein d'un programme. On parle aussi d'option, de concentration ou de spécialisation.

Segment et bloc

Il s'agit des subdivisions à l'intérieur du programme. Si un programme comporte deux orientations, il comptera probablement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune d'elles.

Le segment est à son tour divisé en blocs, c'est-à-dire en listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme.) L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué

à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

Cours au choix

Certains programmes comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. L'étudiant peut choisir ces cours parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Cours hors programme

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

STRUCTURES DES PROGRAMMES

Énumération des cours

À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera les éléments suivants :

– Le sigle (trois lettres) et le numéro (quatre ou cinq chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle correspond normalement à la discipline enseignée (appelée Matière dans Synchro). Quant au numéro, le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.

– Les trimestres Automne, Hiver, Été sont désignés par les lettres A, H, E. Ils indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et qui se continue au trimestre d'hiver. Il est important de noter que les indications concernant les trimestres sont sujettes à changement. Sur le site admission, les lettres des trimestres ont été remplacées par des icônes représentant les saisons : A=feuille, H=flocon, É=soleil/nuage.

– Un cours est donné le jour J ou le soir S. La mention JS indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 : 30 et 19 : 00, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 16 : 00 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin); la période comprise entre 16 : 00 et 19 : 00 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ». Sur le site admission, J=soleil et S=lune.

Risque de changement

Les indications présentées ci-dessus donnent la meilleure information disponible au moment d'imprimer l'annuaire. Il peut arriver que des changements s'imposent subséquemment, en particulier en ce qui a trait au trimestre de début d'un cours.